

Objekttyp: **FrontMatter**

Zeitschrift: **Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse**

Band (Jahr): **44 (1952)**

Heft 6

PDF erstellt am: **09.08.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

REVUE SYNDICALE SUISSE

ORGANE MENSUEL DE L'UNION SYNDICALE SUISSE

Supplément trimestriel : «TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE»

44^{me} année

Juin 1952

N° 6

Couverture des dépenses d'armement

Faute de grives, on mange des merles

Par *Jean Möri*

Jamais proverbe n'a été plus indiqué qu'en l'occurrence : Puisque le peuple suisse a rejeté l'initiative populaire concernant le financement des armements et la sauvegarde des conquêtes sociales, dite plus communément initiative pour un sacrifice de paix, il faut bien se rabattre, de bon ou mauvais gré, sur le projet d'arrêté fédéral présenté par le Conseil fédéral et adopté par le Parlement. A moins de vouloir soulager à tout prix les gros revenus du travail de l'hypothèque de 300 millions de francs qui pèse sur eux. Il se trouve des passionnés dans le monde ouvrier pour envisager cette éventualité, puisqu'on a vu dans une importante section socialiste de Suisse allemande une forte minorité se prononcer pour la liberté de vote. Rien ne pourrait davantage réjouir les patriotes de cantine mais non du porte-monnaie qu'un secours aussi inespéré. En effet, si les journaux de la banque et de la grande industrie se prononçaient pour les suppléments à l'impôt de défense nationale avant la grande consultation populaire du 18 mai, c'était pour torpiller plus sûrement le sacrifice de paix. Maintenant que cette œuvre néfaste est chose faite, que les 700 millions de francs qu'auraient rapportés la combinaison du sacrifice de paix et des suppléments à l'impôt de défense nationale sont perdus, ils prétendent effacer également de l'ardoise l'accroissement des ressources fiscales de 330 millions de francs prévues dans le projet de l'Assemblée fédérale pour la période triennale pendant laquelle durera encore la réforme transitoire des finances fédérales en vigueur actuellement. C'est tellement vrai que la Chambre suisse des arts et métiers s'est prononcée récemment pour la liberté de vote, avec des considérants qui constituent une invitation à rejeter le projet des Chambres fédérales, tout en paraissant admettre hypocritement que « certains aspects du projet justifient de nouvelles sources de recettes fédérales ». Il est évident que le zèle positif est aussi restreint dans les